

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2021-17

**OBJET:** Demande de subvention AEAG pour le réseau EU de la traverse de Campagne d'Armagnac

Nombre de membres en exercice : **26**  
Nombre de membres présents lors de la délibération : **21**  
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**  
Date de convocation : **06/10/2021**  
Date d'affichage : **06/10/2021**  
Votes contre : **0**  
Votes pour : **22**  
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Commune de PANJAS, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Claude MAURAS**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT LANNES Claude, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, RANDE Vincent, BARSACQ Franck, LABURTHE Daniel, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT (a donné procuration à Marie-Claude MAURAS) MAURAS Marie-Claude (a reçu procuration de Thierry FRENOT).

Membres excusés : Cathy DUPRAT, BAQUE Aline

Membres absents : DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud,

Le président expose que cette traverse, pour laquelle ALTEREO a été missionné, consiste en la réfection des réseaux AEP et EU pour le compte du SETA.

La partie réseau Eaux Usées pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'AEAG. Les travaux sont estimés à 90 000 € HT auxquels une rémunération du maître d'œuvre doit être rajoutée.

Une ITV a été réalisée préalablement démontrant l'intérêt de la reprise du dit-réseau sur une partie de la traverse. Une demande de subvention serait déposée auprès de l'Agence de l'Eau pour le coût total de 107 625 € HT.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition ainsi présentée et donne pouvoir au Président de solliciter une subvention auprès de l'AEAG pour la traverse du village de Campagne d'Armagnac au titre du réseau d'assainissement collectif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

**Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération ID : 032-200073310-20211022-CS\_2021\_17-DE**

